



## ANNEXES

### RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

#### ACCUEIL COLLECTIF

#### DU CENTRE INTER-COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE

### SECTEUR VAL D'ARLY CREST-VOLAND - FLUMET

Annexes validées par le conseil d'administration du 16 décembre 2025

ARLYSÈRE agglomération et son CIAS  
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - BP 20109 - 73 207 Albertville cedex  
Tel. 04 79 10 48 48      [contact@arlysere.fr](mailto:contact@arlysere.fr)      [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)

## ANNEXE 1

### LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Structure d'accueil	Capacité d'accueil	Age d'admission	Horaires d'ouverture	Adresse	Téléphone	courriel
<b>MULTI-ACCUEIL</b>						
Crest-Voland Les p'tits malins	12	2 mois $\frac{1}{2}$ à 4 ans	8h00-18h00 du lundi au vendredi	99 Place du Bouloz 73590 Crest-Voland	09 71 57 46 27	lespitsmalins@arlysere.fr
Flumet La maison des lutins	16	2 mois $\frac{1}{2}$ à 4 ans	7h30-18h30 du lundi au vendredi	26 Route Impériale 73590 Flumet	09 62 53 87 66	enfance.valdarly@arlysere.fr

## ANNEXE 2

### LES FERMETURES DES EAJE\*

	<b>Vacances de printemps</b>	<b>Vendredi Ascension</b>	<b>Vacances d'été</b>	<b>Vacances Toussaint</b>	<b>Vacances de Noël</b>
<b>Crest-Voland</b> Les p'tits malins	Fermé (1 semaine) après la saison d'hiver	Fermé	Fermé (1 semaine en juillet)	Fermé (1 semaine)	ouvert
<b>Flumet</b> La maison des lutins	Fermé (1 semaine)	Fermé	Fermé (2 semaines en août)	Fermé (1 semaine)	Fermé (1 semaine)

\* Un calendrier des fermetures est remis à chaque famille en début d'année.

## ANNEXE 3

### LES MODES D'ACCUEIL

<b>TYPES D'ACCUEIL</b>	<b>OCCASIONNEL SANS CONTRAT</b>		<b>REGULIER AVEC CONTRAT</b>		<b>URGENCE SANS CONTRAT</b> (2 semaines maximum)
	<b>Nb de places</b>	<b>Nb de passages hebdomadaires</b>	<b>Nb de places</b>	<b>Nb de passages hebdomadaires</b>	
<b>Crest-Voland</b> Les p'tits malins	2 places	En fonction des disponibilités de la structure	10 places dont 1 contrat avec planning variable	De 1 demi-journée à 5 jours	1 place
<b>Flumet</b> La maison des lutins	2 places	En fonction des disponibilités de la structure	14 dont 1 contrat avec planning variable	de 1 demi-journée à 5 jours	1 place

## ANNEXE 4

### PROTOCOLE REPAS SERVIS DANS LES EAJE

Le protocole a pour but d'éviter la manifestation d'un danger majeur, la toxi-infection alimentaire.  
Il s'adresse aux familles qui fournissent les repas de leur enfant dans les situations suivantes :

- En cas de PAI.
- En cas de réservation tardive.
- Jusqu'à diversification alimentaire complète.
- Le temps de l'adaptation.
- En fonction des choix parentaux.

#### I. LES REPAS SOLIDES

##### 1. L'ENGAGEMENT

La famille assume la pleine et entière responsabilité du repas fourni.

Elle s'engage à fournir :

- La totalité du repas.
- Les boîtes hermétiques destinées à contenir les aliments, adaptées au réchauffage au four à micro-ondes (plastique à éviter).
- Le contenant isotherme nécessaire au transport de l'ensemble avec bloc de froid.

##### 2. L'IDENTIFICATION

L'ensemble du repas doit être clairement étiqueté avec le nom et le prénom de l'enfant.

##### 3. LA REFRIGÉRATION

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plat froid) ou du réchauffage (plat chaud) :

- Dès leur fabrication (ou achat), les repas seront conservés au froid,
- Au cours du transport, l'ensemble du repas sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif entre 0° et + 10° C (glacière ou sac isotherme avec source de froid),
- Dès l'arrivée à l'EAJE, l'ensemble du repas sera placé dans le réfrigérateur par le personnel.

##### 4. LA CONSOMMATION

Il est essentiel pour les familles de s'assurer que les dates de péremption des aliments ne soient pas dépassées car ils ne pourraient en aucun cas être servis aux enfants.

##### 5. LE RETOUR

Les contenants du repas seront lavés par les professionnels puis replacés dans le sac de l'enfant et repris par la famille à la fin du temps d'accueil. Aucune préparation maison ne sera conservée après le départ de l'enfant. Les aliments non consommés seront rendus ou jetés.

##### 6. LES EVENEMENTS PARTICULIERS

La famille peut fournir un goûter pour tous les enfants lors d'anniversaires ou d'événements festifs à l'EAJE. Cependant, il est impératif que celui-ci soit uniquement préparé par un professionnel (boulangerie, pâtisserie industrielle, etc.). Tous les produits réfrigérés doivent être transportés et stockés dans le respect de la chaîne du froid. À noter que les bonbons et les sodas sont interdits.

## II. LE LAIT MATERNEL

### 1. ENGAGEMENT

**La famille assume la pleine et entière responsabilité du lait fourni.**

Elle s'engage à fournir du lait en quantité suffisante.

Un document de bonnes pratiques lui sera remis à l'admission de l'enfant en EAJE.

### 2. L'IDENTIFICATION ET STOCKAGE

Le lait doit arriver étiqueté par la famille avec :

- Les nom et prénom de l'enfant,
- La date et l'heure de prélèvement du lait,
- En cas de lait congelé, la date et l'heure de décongélation doit également être mentionnée.

À son arrivée, le lait sera immédiatement placé au réfrigérateur dans un bac attribué.

Le lait congelé n'est pas accepté.

Le lait ne respectant pas les règles de conservation ou d'étiquetage ne sera pas donné à l'enfant.

Le lait maternel non utilisé vous sera restitué à la fin de l'accueil et ne pourra pas être conservé à la crèche.

### 3. LE RECHAUFFAGE

Le lait maternel sera réchauffé au chauffe-biberon.

Pour rappel, le lait maternel ne peut être réchauffé au micro-ondes (dégradation de la qualité du lait)

### 4. LA CONSERVATION

	Conditions de conservation, température	Temps de conservation	Remarques
Lait maternel fraîchement recueilli	Au réfrigérateur < 4°C	48 heures	Transport dans une glacière avec bloc de froid pour respecter la chaîne du froid
	Lait réchauffé	30 minutes	
Lait maternel congelé	Décongelé au réfrigérateur	24 heures	Ne pas recongeler
	Décongelé puis réchauffé	30 minutes	